

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

**Dans la région MOAN :**

**À Rabat :**

Leila Hanafi

Coordinatrice régionale pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, Coalition pour la CPI

Tel: +1.646.845.9369

E-mail: [hanafi@coalitionfortheicc.org](mailto:hanafi@coalitionfortheicc.org)

**À Amman :**

Amal Nassar

Chargée de programme pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, Coalition pour la CPI

Tel: +962.799.350.841

E-mail: [nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York:**

Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux, Coalition pour la CPI

Tel: +1.646.465.8540

E-mail: [suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

**À la Haye:**

Niall Matthews

Chargé de communication, Coalition pour la CPI

Tel: (+31) 70 311 10 85

E-mail: [matthews@coalitionfortheicc.org](mailto:matthews@coalitionfortheicc.org)

**POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE**

**12 mars 2013**

**La Coalition mondiale exhorte l'Algérie à rejoindre la Cour pénale internationale**

*L'Algérie doit démontrer son engagement envers la justice internationale et la lutte contre l'impunité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*

New York, États-Unis – La Coalition pour la Cour Pénale Internationale (CPI) — réseau mondial de plus de 2,500 organisations non-gouvernementales et de la société civile, appelle l'Algérie à ratifier le Statut

de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI). L'Algérie est le pays cible de la Campagne de Ratification Universelle (CRU) de la Coalition pour mars 2013, une campagne mondiale visant à encourager tous les pays à adhérer au système du Statut de Rome.

Dans une lettre datée du 6 mars 2013 et adressée au Premier ministre algérien, Mr. Abdelmalek Sellal, la Coalition exhorte l'Algérie à démontrer son engagement envers la justice internationale et l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale, la première cour permanente capable de traduire en justice les individus ayant commis des génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

« Chaque fois qu'un État ratifie le Statut de Rome, la compétence de la Cour s'élargit. La Coalition est pleinement engagée à garantir que toutes les situations susceptibles de relever de la juridiction de la Cour, ratifient le traité » **a déclaré Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux.** « Durant cette période de changement que connaît la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), l'Algérie doit prendre les mesures nécessaires pour devenir partie du SR et manifester clairement son engagement envers la justice et l'état de droit. »

Dans cette lettre, la Coalition a souligné plusieurs développements importants dans la région, notamment la ratification du SR par la Tunisie en 2011 et l'organisation d'une conférence de haut niveau par le Qatar, ainsi que l'amplification des appels au principe de responsabilité à travers toute la région. « Les événements sur le terrain ont placé la question de la justice et du principe de responsabilité au centre des débats, à tel point que peu de jours passent sans que nous ne recevions des informations relatives à la justice pénale internationale en provenance de la région MOAN. Cette attention accrue devrait se traduire par des actions concrètes de la part du gouvernement, en vue de ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome » **a déclaré Leila Hanafi, coordinatrice régionale pour la région MOAN de la Coalition.**

En mai 2012, alors qu'elle faisait partie des pays ciblés par l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'Algérie a reçu plusieurs recommandations en faveur de la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome. L'Algérie n'a toutefois pas encore répondu à ces recommandations relatives à la CPI.

« Nous exhortons l'Algérie à prendre ces recommandations en considérations et à communiquer au Conseil des mesures claires et concrètes qui seront adoptées en vue de la ratification du Statut de Rome et de la mise en œuvre de ses dispositions au niveau national,» a ajouté Mme Hanafi.

La ratification du Statut de Rome permettrait à l'Algérie de contribuer à façonner le futur de la justice pénale internationale, grâce à sa participation en tant qu'État partie aux sessions de l'Assemblée des États parties (AEP) à la CPI, et à sa contribution à toutes les négociations et décisions de l'Assemblée des États parties, y compris par la soumission de propositions d'amendements du Statut de Rome.

À ce jour, la Ligue arabe, composée de 22 États, compte seulement 4 États parties au Statut de Rome (la Jordanie, Djibouti, les Comores et la Tunisie) et neufs États signataires. À travers ses efforts régionaux renforcés tournés vers la société civile, les gouvernements, les médias et autres acteurs, la Coalition entend encourager une plus vaste adhésion au Statut de Rome parmi les pays de la région MOAN.

**Contexte :** *La Cour pénale internationale (CPI) est la première cour internationale permanente à poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides. 122 États ont adhéré au Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour. Le Statut est l'un des premiers traités internationaux à considérer les crimes de genre comme des crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide. Plus précisément, le Statut reconnaît le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, les persécutions fondées sur le genre, la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants, et la violence sexuelle comme les crimes les plus graves aux yeux de la communauté internationale dans son ensemble. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que lorsque les systèmes légaux nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité de poursuivre ou d'enquêter sur les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il y a actuellement huit enquêtes devant la Cour : la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya, la Libye et le Mali.*

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays et travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir l'équité, l'efficacité et l'indépendance de que la Cour, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)*

###